



CONCOURS GENERAL DES LYCEES – SESSION 2026

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat – Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des lycées à l'étranger rattachés à l'académie d'Aix-Marseille

Référence(s) : Arrêté du 3 novembre 1986 modifié par arrêté du 28 juin 2019 (JO du 26 juillet 2019), modifié par arrêté du 26 novembre 2020 (JO du 17 décembre 2020) modifié par arrêté du 11 octobre 2021 (JO du 20 octobre 2021) – Note de service du 06 octobre 2025 relative à l'organisation de la session 2026 (BOEN n°40 du 23 octobre 2025)

Dossier suivi par : Mme DAUBIN Tél 04 42 91 73 49 Mail : benedicte.daubin@ac-aix-marseille.fr – Mme TOYE Tél 04 42 91 71 87 Mail : catherine.toye@ac-aix-marseille.fr

Le concours général des lycées est géré par les services de la division des examens et concours du rectorat, des inscriptions à la dématérialisation des copies.

Vos interlocuteurs :

- | | | |
|---|------------------|----------------|
| ✓ pour les sujets : | Hélène CAZES | 04 42 91 71 80 |
| | Afife BOUANANI | 04 42 91 71 72 |
| ✓ pour l'organisation : | Catherine TOYE | 04 42 91 71 87 |
| | Bénédicte DAUBIN | 04 42 91 73 49 |
| ✓ pour l'organisation des centres étrangers | | |
| | Manuella LECOMTE | 04 42 91 71 84 |

1) PRINCIPES GENERAUX

1.1 - Le concours général des lycées a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves et de valoriser leurs travaux avec pour objectif que leurs prestations puissent servir de référence à l'ensemble des classes. Il évalue les candidats sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

1.2 - Concourent dans les 30 disciplines générales et technologiques du concours général des lycées les élèves en classe de première et de terminale du baccalauréat général et technologique des établissements de France métropolitaine, d'Outre-mer et de l'étranger suivants :

- les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire ;
- les lycées français à l'étranger, relevant de l'AEFE et de la mission laïque française.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

2.1 - Seuls les chefs d'établissement, après avis des enseignants, procèdent à l'inscription des candidats et proposent la candidature des élèves présentant les meilleures chances de succès.

2.2 - Le nombre de candidats est limité, par établissement et pour chaque discipline et série concernée, à **10% de l'effectif total** (arrondi à l'unité supérieure) des élèves des classes de première ou terminales de la discipline concernée. **Lorsque ce résultat est inférieur à 2, l'établissement a la possibilité de présenter jusqu'à deux candidats par discipline.** Lors de l'inscription, l'application Cyclades ne permet pas de dépasser ce nombre. La limitation s'appliquera dans l'activité Inscriptions du domaine CGL (et non dans l'activité de pré-inscription des domaines EA-BGT) : le blocage s'effectuera au moment du changement d'état de la candidature de « pré-inscrit » à « Inscrit » ou lors de la création d'une inscription directement dans le domaine CGL.

Vous trouverez en annexe 1 un tableau indiquant les règles de calcul des seuils par discipline pour le CGL.

2.3 - Nul n'est admis à concourir s'il n'a pas suivi régulièrement depuis le 1^{er} janvier 2026, dans un ou plusieurs établissements d'enseignement du second degré, les cours obligatoires de la classe à laquelle il appartient.

3) MODALITES D'INSCRIPTION

3.1 – Phase préparatoire aux inscriptions

Afin de préparer les inscriptions, une fiche de pré-inscription est mise à disposition sur le portail établissement de l'application cyclades Cyclades (rubrique inscription de la documentation fonctionnelle). Elle est destinée à faciliter les inscriptions sur Cyclades et à recueillir le consentement du professeur concernant la publication de son nom sur le palmarès.

Par conséquent, cette fiche doit être complétée et signée uniquement par le professeur puis retournée au chef d'établissement. Les professeurs présentant des candidats dans plusieurs disciplines remplissent une fiche par discipline pour chaque candidat. Il est recommandé de ne pas attendre l'ouverture des inscriptions sur Cyclades pour compléter les fiches.

Il vous est demandé de bien informer les candidats que cette demande de pré-inscription ne vaut pas inscription définitive.

3.2 – Inscription

Les inscriptions s'effectueront en ligne sur le portail Cyclades durant la période :

Mercredi 26 novembre 2025 à 10h au lundi 15 décembre 2025 à 23h59 (heure de Paris)

Aucune inscription hors délai ne sera acceptée par la mission de pilotage des examens.

Les lycées procèdent à l'inscription de leurs élèves sur l'application Cyclades en suivant les instructions transmises par mail par la coordination informatique de la DIEC.

La confirmation d'inscription signée par le candidat ou son représentant légal devra être déposée sur Cyclades au plus tard le **mardi 6 janvier 2026 à 23h59** (heure de Paris) par le candidat ou par son établissement.

Il convient à l'établissement de bien vérifier que le candidat a signé sa fiche d'inscription et l'a téléchargée à temps sur Cyclades. Aucune inscription ne sera prise en compte en l'absence de la confirmation signée dans cyclades.

Je vous invite à vérifier le versement des PJ dans Cyclades avant le 06 janvier 2026 (date impérative).

Les mesures d'aménagements présentes dans la base EA et BGT seront automatiquement remontées dans la base CGL si vous procédez à leur inscription à partir de celles-ci. Les décisions d'aménagement d'examen intervenant après les inscriptions seront saisies par nos soins dans la base CGL.

4) CALENDRIER

Vous trouverez le calendrier des épreuves en annexe 2.

Toutes les compositions commencent à 12 heures (midi, heure de Paris) quelle que soit l'heure locale du centre d'écrit afin que les candidats puissent composer simultanément. Un BA complémentaire détaillant les modalités d'organisation des épreuves vous sera adressée ultérieurement.

5) DISCIPLINES PROPOSEES AU CONCOURS GENERAL DES LYCEES

Classes	Voies	Disciplines	Durée des épreuves
Première	Voie générale <i>(enseignement de spécialité ou optionnel)</i>	- composition française - géographie - histoire - version latine - thème latin - version grecque	- 6 h - 6 h - 6 h - 4 h - 4 h - 4 h
Première et terminale		- Arts plastiques - Education musicale	- 4 h - 5 h
Terminale	Voie générale <i>(enseignement commun et/ou enseignement de spécialité)</i>	- Dissertation philosophique	- 6 h
	Voie générale <i>(enseignement de spécialité)</i>	- Sciences économiques et sociales - Mathématiques - Numérique et sciences informatiques - Physique-chimie - Sciences et vie de la terre - Sciences de l'ingénieur	- 6 h - 5 h - 5 h - 5 h - 5 h - 5 h
	Voies générale et technologique <i>(sans condition de suivi d'enseignement de spécialité ou d'option)</i>	Langues vivantes : version et composition en langue - allemande - anglaise - arabe - chinoise - espagnole - hébraïque - italienne - portugaise - russe	- 5 heures
	Voie technologique		
	Série STI2D	- Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D)	- admissibilité : 5 h - admission : épreuve de projet de 4 demi-journées (12 élèves répartis en 3 groupes de 4 candidats représentant les 4 spécialités de la série STI2D)

	Série STL	- Biochimie-biologie et biotechnologies ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL)	- admissibilité : 5 h - admission : 6 h
	Série ST2S	- Sciences et techniques sanitaires et sociales (STSS)	- admissibilité : 5 h - admission : 6 h
	Série STMG	- Management, sciences de gestion et numérique	- 4 h
	Série STHR	- Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)	- admissibilité : 4 h - admission : STC (sciences et technologies culinaire) : 1/2 journée, STS (sciences et technologies des services) : 1/2 journée

6) RESULTATS DU CONCOURS

Sur proposition des présidents de jurys, des récompenses sont attribuées : prix (premier, deuxième ou troisième prix), accessits (cinq au maximum, avec classement) et mentions (dix au maximum, sans classement). Le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les récompenses. Il peut également désigner des ex-aequo.

Ces distinctions honorifiques n'ouvrent aucun droit à l'obtention de bourses d'études et ne dispensent pas des frais d'inscription dans les universités et dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

La mission de pilotage des examens invite les lauréats qui ont obtenu un premier, deuxième ou troisième prix, à la cérémonie des prix qui se déroulera à Paris au cours de la première quinzaine de juillet 2026. Les frais de transport relatifs à la venue des lauréats primés à Paris sont pris en charge par leur établissement d'origine.

Chaque candidat aura accès à sa copie sur son espace Cyclades. Conformément au règlement du concours, les copies ne comportent ni note, ni appréciation.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Annexe 1 : Règles pour établir les seuils des inscrits au CGL

Discipline CGL	Périmètre des candidats comptés pour calculer le quota des 10% - CGL Session 2026
ALLD ANG ARAB CHIN ESPA ITAL PORT RUSS HEBR	Candidats inscrits au BGT (BCG/BTN) et suivant la langue de la discipline sur LVA, LVB ou LVC
COFR GEOG HIST	Candidats inscrits à l'EA (BCG)
THLA VLAT	Candidats inscrits à l'EA(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité LLCA - Latin ou l'enseignement optionnel Latin
VGRE	Candidats inscrits à l'EA(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité LLCA - Grec ou l'enseignement optionnel Grec
ARPL	Candidats inscrits au BGT (BCG/BTN) ou EA (BCG/BTN) suivant l'enseignement de spécialité "Arts-Arts plastiques" ou l'enseignement optionnel "Arts-Arts plastiques"
EDMU	Candidats inscrits en EA(BCG) ou au BGT(BCG) et suivant enseignement de spécialité "Arts-Musique" ou suivant l'enseignement optionnel "Arts-Musique" Candidats inscrits en EA(S2TMD) ou au BGT (S2TMD) et suivant l'enseignement de spécialité "Culture et sciences musicales" ou l'enseignement optionnel "Arts-Musique"
MATH	Candidats inscrits au BGT(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité "Mathématiques"
NSIN	Candidats inscrits au BGT(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité "Numérique et sciences informatiques"
PHCH	Candidats inscrits au BGT(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité "Physique-chimie"
PHIL	Candidats inscrits au BGT(BCG)
SCIN	Candidats inscrits au BGT(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité "Sciences de l'ingénieur"
SESO	Candidats inscrits au BGT(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité "Sciences économiques et sociales"
SVTE	Candidats inscrits au BGT (BCG) et suivant l'enseignement de spécialité "Sciences de la vie et de la Terre"
MSGN	Candidats inscrits au BGT-STMG
STHR	Candidats inscrits au BGT-STHR
STSS	Candidats inscrits au BGT-ST2S
ARCO	Candidats inscrits au BTN-STI2D et suivant l'enseignement de spécialité "Ingénierie,innovation, et développement durable - option Architecture et construction "
ENEN	Candidats inscrits au BGT-STI2D et suivant l'enseignement de spécialité "Ingénierie,innovation, et développement durable - option Énergies et environnement "
ITEC	Candidats inscrits au BGT-STI2D et suivant l'enseignement de spécialité "Ingénierie,innovation, et développement durable - option Innovation technologique et écoconception"
SINU	Candidats inscrits au BGT-STI2D et suivant l'enseignement de spécialité "Ingénierie,innovation, et développement durable - option Systèmes d'information et numérique"
BIOT	Candidats inscrits au BGT-STL et suivant l'enseignement de spécialité "Biochimie-biologie et biotechnologies"
SPCL	Candidats inscrits au BGT-STL et Suivant l'enseignement de spécialité "Sciences physiques et chimiques en laboratoire"

Annexe 2 – Calendrier du concours général des lycées – Session 2026

Lundi 16 mars 2026	Mardi 17 mars 2026	Lundi 23 mars 2026	Mardi 24 mars 2026
Classes de première voie générale : Composition française Classes de terminale de la voie générale : Dissertation philosophique Classes de terminale séries technologiques : Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) : Management, sciences de gestion et numérique Première partie des épreuves suivantes : Classes de terminale séries technologiques : Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) : Ingénierie, innovation et développement durable Série sciences et technologies de laboratoire (STL) : — Biochimie-biologie et biotechnologies — Sciences physiques et chimiques en laboratoire Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) : Sciences et techniques sanitaires et sociales Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	Classes de première et de terminale : Arts plastiques Classes de terminale de la voie générale : Mathématiques	Classes de première voie générale : Histoire Classes de terminale de la voie générale : Physique-chimie	Classes de première voie générale : Version grecque Classes de terminale de la voie générale et des séries technologiques : Version et composition en anglais

Mercredi 25 mars 2026	Jeudi 26 mars 2026	Vendredi 27 mars 2026	
Classes de première voie générale : Thème latin Classes de terminale de la voie générale : Sciences de la vie et de la Terre	Classes de première voie générale : Géographie Classes de terminale de la voie générale : Numérique et sciences informatiques Classes de terminale de la voie générale et des séries technologiques : Version et composition en : — allemand ; — arabe ; — chinois ; — espagnol ; — hébreu ; — italien ; — portugais ; — russe.	Classes de première voie générale : Version latine Classes de première et de terminale : Éducation musicale Classes de terminale de la voie générale : — Sciences de l'ingénieur — Sciences économiques et sociales	

Rappel : toutes les compositions commencent à 12 heures (midi, heure de Paris).